

## QU'EST-CE QUE LE PROJET DOVE?

Le projet DOVE d'urgence en cas de violence familiale est un programme de placement de bénévoles de la New Hampshire Bar Association qui apporte aux victimes de violence familiale des services juridiques d'urgence. DOVE est exploité en partenariat avec des agences de services contre la violence familiale dans tout l'État du New Hampshire et dépend des services offerts par des avocats experts.

Le projet DOVE fournit une représentation juridique gratuite aux clients admissibles pour les audiences finales dans les cas d'ordonnances de non-communication en raison de violence familiale conformément à l'acte de protection des personnes contre la violence familiale du New Hampshire RSA 173-B. Une injonction de protection contre la violence domestique, également appelée une « ordonnance de non-communication », est mise en place pour vous protéger des violences physiques réelles ou des menaces de violences physiques. Vous pouvez l'obtenir sans aucun frais auprès de la cour du district, la cour supérieure ou la cour de division de la famille.

## QUI PEUT OBTENIR DE L'AIDE?

Pour être représenté(e) par un avocat bénévole de DOVE, vous devez contacter une agence locale de service contre la violence familiale du New Hampshire. Appelez le 1-866-644-3574 (24 heures/24) pour trouver une agence dans votre région. Quand vous demandez de l'aide avec le projet DOVE, les conseillers contre la violence familiale vous poseront des questions sur votre situation et vos finances. Ils ont besoin de ces renseignements pour évaluer si vous pouvez être représenté(e) par un avocat DOVE. Dans certains cas, les conseillers contre la violence familiale peuvent vous placer auprès de l'assistance juridique du New Hampshire, une organisation de services juridiques à but non lucratif servant les personnes à faibles revenus et du troisième âge du New Hampshire. L'admissibilité aux services du projet DOVE dépend de deux facteurs :

- ◆ Votre situation financière doit indiquer que vous n'avez pas les moyens financiers de payer un conseil juridique ; et
- ◆ Les circonstances de votre situation correspondent aux directives ci-dessous. Demandez une représentation auprès de DOVE si vous avez besoin d'être protégé(e) en cas d'abus et si au moins l'un des éléments suivants est vrai :
  - ◆ Vos enfants issus de la relation abusive ont besoin d'une injonction de garde juridique, de droits de visite ou de pension alimentaire ; ou
  - ◆ Vous avez une déficience développementale, une maladie mentale ou toute autre difficulté qui interfère avec votre capacité à vous représenter vous-même ; ou
  - ◆ Vous pouvez faire l'objet d'accusations criminelles ou d'un procès civil à la suite de l'abus ; ou
  - ◆ Le défendeur a un avocat.

## LE LIEN DE L'AGENCE DE SERVICES CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Si vous êtes admissible pour être placé(e) conformément aux directives DOVE, l'agence de services contre la violence domestique contactera le panel d'avocats bénévoles qui se sont engagés à représenter les victimes d'abus. Les avocats du projet DOVE sont des avocats privés de la communauté qui offrent leurs services juridiques par le biais de DOVE. Si le conseiller peut trouver un avocat, il vous donnera le nom et le numéro de téléphone de l'avocat à contacter. Vous devriez le faire le plus rapidement possible afin de lui accorder le maximum de temps possible pour préparer ses arguments.



## LE RÔLE DU CLIENT

Il est important que votre avocat DOVE reçoive toutes les informations relatives à l'abus le plus tôt possible. Vous pouvez aider à la préparation de l'action en justice en rassemblant les renseignements suivants :

- ◆ Le dossier médical des blessures résultant de l'abus ainsi que le nom du médecin traitant ou de l'hôpital, le cas échéant ;
- ◆ Les rapports de police ;
- ◆ Les noms, adresses et numéros de téléphone des témoins de l'abus ;
- ◆ Des photographies des dommages ou des blessures ;
- ◆ Tout contact que le défendeur a eu avec vous (tels que des messages e-mail imprimés, lettres, cartes, messages sur répondeur, etc.) qui fait référence aux violences ou qui constitue des menaces ; et

Les devis de réparation des biens endommagés par le défendeur au cours de l'abus.

## AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES

Le projet DOVE traite seulement les affaires de violence familiale dans le cadre de l'acte RSA 173-B. Le projet DOVE ne traite pas les divorces, gardes d'enfant, ou responsabilités et droits parentaux. Si vous avez des revenus faibles et besoin de conseil juridique à ce sujet, appelez le centre LARC (Legal Advice & Referral Center) au 1-800-639-5290. Ses conseillers peuvent placer votre dossier auprès du programme de placement pour bénéficier des services d'un avocat bénévole, si vous avez besoin d'être représenté(e) au tribunal.

## SOURCES D'AIDE

14 agences de services contre la violence familiale opèrent au New Hampshire pour vous aider si vous êtes victime de violence familiale ou d'agression sexuelle. Les services sont disponibles 24 h/24 et 7 jours/7 et sont disponibles quelles que soient vos origine ethnique, sexe, orientation sexuelle, religion ou convictions politiques ou capacité physique. Pour obtenir de l'aide et des renseignements, appelez le 1-866-644-3574 (disponible 24 h/24) ou 1-800-RELAY NH.

*Ce projet est soutenu par la subvention N° 2007WNH6-SUP remis par le bureau de subventions aux femmes contre la violence, le bureau des programmes de justice et le ministère américain de la Justice. Les points de vue présentés dans le présent document sont ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement la position officielle ou les politiques du ministère américain de la Justice.*

Outre VAWA, le projet DOVE reçoit également le soutien de la New Hampshire Bar Foundation.



UNE AGENCE UNITED WAY

The Project  
NEW HAMPSHIRE BAR ASSOCIATION  
Two Pillsbury Street, Suite 3A  
Concord, NH 03301-3502

# Le projet Domestic Violence Emergency



Sponsorisé par le système de placement de bénévoles de la New Hampshire Bar Association

Ce projet est soutenu par la subvention N° 2007WNH6-SUP remis par le bureau de subventions aux femmes contre la violence, le bureau des programmes de justice, le ministère américain de la Justice.

The translation for this brochure was completed by The Language Bank, a program of Lutheran Social Services of New England